



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de SAVAS-MEPIN

ARRETE 2024 - 89

**De non opposition, avec prescriptions, à une déclaration préalable
Au nom de la commune de SAVAS-MEPIN**

Le Maire de SAVAS-MEPIN, Isère,

Vu la déclaration préalable présentée le 10 août 2024, Par **LEBRUN-HUCHARD Clarisse**,
Adresse des travaux : 175 impasse de Chichateney – 38440 SAVAS-MEPIN
Et enregistrée par la Mairie de SAVAS-MEPIN sous le numéro :
DP 038 476 24 10026

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,
Vu la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 13 décembre 2021,
Vu la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 11 juillet 2022 ;
Vu la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 10 juillet 2023 ;

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur un terrain situé 175 impasse de Chichateney à SAVAS-MEPIN, Isère, en la réalisation d'une :

AMENAGEMENT D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

ARRETE

Article 1

Le pétitionnaire est autorisé à réaliser ses travaux.

Article 2

Le stationnement doit se faire sur l'unité foncière. Il n'y a pas de création de place supplémentaire.

La construction devra correspondre aux plans transmis.

Superficie 30m² (2.50 m X 12m).

Mur en aggloméré côté intérieur, sur la longueur du stationnement, hauteur 1m.

Bordure, côté route, en pavés, pour séparer la route de l'espace privé.

Article 3

Zone UC du PLUI.

Fait à SAVAS-MEPIN, le 26 août 2024

Le Maire, Bertrand DURANTON

